



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du jeudi 29 novembre 2012

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 23h15.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1), M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.2.1), M. Claude PREIONI, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.2.1), M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Patrick RACINE

**Etaient absents** : M. Nicolas GULLEMET, M. Jean-Yves PRALON, M. Raymond REYLE, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Bernard MOYSE, M. Eric ALAUZET, M. Serge RUTKOWSKI

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre GOVIGNAUX

**Procurations de vote** :

**Mandants** : JY. PRALON (à partir du rapport 1.2.1), Y. GUYEN, D. HUOT, JP. DILLSCHNEIDER, B. MOYSE

**Mandataires** : F. MONNEUR (à partir du rapport 1.2.1), R. STEPOURJINE, F. LOPEZ, N. BODIN, JL. FOUSSERET

## Admission en non-valeur 2012 des créances irrécouvrables

**Rapporteur : Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Vice-Présidente**

**Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

Inscription budgétaire	
Budget 2012 et PPIF 2012-2016	Montant prévu Budget 2012 : 21 000 € (Principal)
Budget Principal	Montant prévu Budget 2012 : 1 000 € (Transports)
Budget Annexe Transports	Montant prévu Budget 2012 : 115 000 € (Déchets)
Budget Annexe CRR	Montant prévu Budget 2012 : 6 538 € (CRR)
Budget Annexe Déchets	Montant de l'opération budget Principal : 3 275,33 €
	Montant de l'opération budget annexe Déchets : 9 729,36 €

### Résumé :

Il est proposé d'inscrire en créances irrécouvrables la somme de 13 004,69 € couvrant des titres de recettes émis de 2006 à 2012 qui n'arrivent pas à être recouverts par le comptable public.

Après avoir effectué un toilettage des titres de recettes non recouverts, la trésorerie du Grand Besançon a transmis à la CAGB, tout au long de l'année 2012, les états des titres que la comptable estime irrécouvrables pour différents motifs et qu'elle propose d'inscrire en non-valeur.

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : recours amiables, lettres de rappel, poursuites par voie d'huissier de justice, au vu d'un procès-verbal de carence de l'huissier.

Il a déjà été proposé d'admettre en non-valeur 27 757,56 € par délibération du Bureau du 8 mars 2012 et 83 144,15 € par délibération du Bureau du 6 septembre dernier.

Concernant le présent rapport, la ventilation des produits non recouverts s'établit comme suit :

- Budget Principal : **3 275,33 €**
- Budget annexe Déchets : **9 729,36 €**

### I. Budget Principal

N° liste	Exercices	Montant
892291715 du 12/10/2012	2007 - 2008 - 2011 - 2012	3 275,33 €
	<b>Sous-Total</b>	<b>3 275,33 €</b>

Les inscriptions de titres en non valeurs correspondent à 10 factures de dépôts « aux Andiers » dues par des entrepreneurs en liquidation judiciaire.

### II. Budget Annexe Déchets

N° liste	Exercices	Montant
841310815 du 12/10/2012	2006 - 2007 - 2008 - 2009 - 2010 - 2011	9 662,38 €
887074415 du 03/10/2012	2012	66,98 €
	<b>Sous-Total</b>	<b>9 729,36 €</b>

Les titres à inscrire en non-valeur sur la première liste concernent 91 factures de collecte d'ordures ménagères. 56 % des créances sont inférieures à 100 € et 44 % sont comprises entre 100 € et 1000 €.

Le non-recouvrement constaté concerne à 73 % les personnes physiques et à 27 % les personnes morales de droit privé (sociétés et associations).

Les principales causes de non-recouvrement sont :

- 3 changements d'adresse soit 23 factures,
- 25 factures adressées à 4 entreprises en liquidation judiciaire,
- 43 factures correspondant à l'insolvabilité des redevables constatée par des procès-verbaux établis par des huissiers.

La seconde liste correspond à 86 créances minimales.

N° DE LISTE	BUDGET CONCERNE	MOTIF DE LA PRESENTATION	NB DE PIECES	TOTAL	EXERCICES ET MONTANTS CONCERNES	
841310815	DECHETS	PV recherche origine huissier	2	37,75 €		
		Surendettement et décision effacement de dette	5	446,90 €		
		PV DE CARENCE	29	2 561,62 €	2011	2 149,96 €
		POURSUITE SANS EFFET	2	136,32 €	2010	1 499,96 €
		DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NEGATIF	7	31,51 €	2009	2 533,97 €
		pv perquisition	21	2 005,17 €	2008	2 630,10 €
		CLOTURE INSUFFISANCE D ACTIF	16	3 111,43 €	2007	760,32 €
		CERTIFICAT D IRRECOUVRABILITE	9	1 331,68 €	2006	88,07 €
		<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>91</b>	<b>9 662,38 €</b>
887074415	DECHETS	CREANCES MINIMES	86	66,98 €	2012	66,98 €
892291715	PRINCIPAL	combinaison infructueuse d actes	1	2 893,58 €	2012	332,51 €
		Cloture insuffisance actif sur RJJ	2	339,62 €	2011	42,24 €
		Créances minimales	7	42,13 €	2008	7,00 €
		<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>10</b>	<b>3 275,33 €</b>
<b>MONTANT TOTAL DECHETS</b>				<b>9 729,36 €</b>		
<b>MONTANT TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>				<b>3 275,33 €</b>		
<b>MONTANT TOTAL POUR LA CAGB SUR 2012</b>				<b>13 004,69 €</b>		
<b>CREANCES IRRECOUVRABLES 2012</b>						
ANNEE	BUDGET	MONTANT	TOTAL ANNEE			
2006	DECHETS	88,07 €	88,07 €			
	CRR	0,00 €				
2007	PRINCIPAL	2 893,58 €	3 653,90 €			
	DECHETS	760,32 €				
	CRR	0,00 €				
2008	DECHETS	2 630,10 €	2 637,10 €			
	PRINCIPAL	7,00 €				
	CRR	0,00 €				
2009	DECHETS	2 533,97 €	2 533,97 €			
	CRR	0,00 €				
2010	DECHETS	1 499,96 €	1 499,96 €			
	TRANSPORT	0,00 €				

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de 3 275,33 € au titre du Budget Principal et de 9 729,36 € au titre du Budget annexe Déchets.**

Pour extrait conforme,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 11 DEC. 2012